

Biosécurité dans les élevages de porcs

Objectifs de la formation

Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine. Etre capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité. Etre capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Enjeux

La filière porcine est menacée par le virus de la Peste Porcine Africaine. A ce jour, aucun cas n'a été détecté en France, mais plusieurs dizaines de cadavres de sangliers ont été trouvés atteints à la frontière belge. Afin d'éviter toute contamination dans les élevages français, des mesures de prévention sont prises par le ministère de l'agriculture. L'arrêté du 16 octobre 2018 définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés (porcs ou sangliers). Cet arrêté précise notamment que chaque exploitation devra avoir suivi une formation aux mesures de biosécurité (au moins un référent par exploitation) et avoir mis en oeuvre un plan de biosécurité d'ici le 1er janvier 2020.

Pré-requis

Aucun pré-requis. Public : éleveurs de porcs du département de l'Ain et des départements limitrophes.

Déroulé

MATINEE - Présentation et discussions

A partir d'apports théoriques et méthodologiques, d'illustrations par l'analyse de cas d'élevage en lien avec le mode de production des stagiaires, et au travers de discussions libres

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Eléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie ;
- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018 ;
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage ; flux entrants et sortants ; barrières ;
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents ;
- L'élaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions ;
- Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation.

Supports : 10 fiches techniques de biosécurité élaborées par l'IFIP

APRES-MIDI - Elaboration du plan de biosécurité

En sous-groupes de 3-4 éleveurs, travail à partir des cas concrets des participants : appliquer les mesures de biosécurité en lien avec l'organisation spatiale de l'exploitation, la conduite de l'élevage et l'organisation du travail
Identification des difficultés et élaboration collective de solutions pratiques

Supports :

- plan de biosécurité vierge
- un outil d'évaluation de la biosécurité en élevage de porcs de type « porc protect », outil web de l'IFIP
- une affiche sur les consignes d'entrée dans les élevages

Dates, lieux et intervenants

21 oct 2019
09:30 - 17:00

2 Bd Irène Joliot Curie
01000 Bourg-en-Bresse

Caroline Cuer, animatrice à la Conf 01, formée aux questions de biosécurité

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADDEAR de l'Ain, 2 Bd Irène Joliot Curie, 01000 Bourg-en-Bresse.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 07/10/2019

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Précisions sur le tarif de la formation et l'adhésion à l'ADDEAR 01 : nous contacter

Plus de renseignements

Claudine Pitiot-Bêche (responsable de stage)

adear01@orange.fr

Addear de l'Ain

2 bd Irène Joliot Curie

01 000 Bourg-en-Bresse

04 74 45 25 59

adear01@orange.fr

Repas partagé le midi